

Guide pour compléter le Formulaire d'évaluation environnementale préalable de projets immobiliers

Voici un guide pour vous aider à compléter le formulaire EXT 1721F (97/12). Les passages en caractères *gras* et en italiques correspondent aux questions figurant dans le formulaire.

Le personnel de JEN est en mesure de fournir des avis et de prêter assistance aux agents de projet, aux directeurs, à SRD ou aux chefs de mission à toutes les étapes de l'examen préalable; cela comprend des recommandations relatives à la démarche à adopter. Il appartient aux agents de projet, aux directeurs, à SRD ou aux chefs de mission d'utiliser aux fins de l'examen les conseils fournis par JEN ou tout commentaire émanant du public - à l'intérieur des responsabilités ministérielles du MAECI.

| | |
|-------------------------------------|---|
| N° IFEE : | Numéro d'index fédéral d'évaluation environnementale. Ce descriptif est attribué à un seul projet enregistré. Une fois l'examen préalable complété et autorisé, un exemplaire doit être acheminé à la Direction des services environnementaux (JEN) pour être enregistré. |
| TITRE DU PROJET : | Trouver un titre descriptif (Construction d'une chancellerie à Nairobi). |
| ADRESSE DU PROJET : | Donner l'adresse complète («123, 5 ^e avenue», p. ex.) avec le nom de la ville, de l'État ou du pays (p. ex. Ottawa, Ontario, Canada) et le code postal (p. ex. K2P 1G4) |
| AGENT DE PROJET : | Nom de la personne responsable de l'ensemble du projet et qui est en mesure de répondre aux questions concernant le projet. |
| TITRE ET DIRECTION/MISSION : | Titre du poste occupé et direction ou mission à laquelle l'agent de projet est rattaché (p. ex., Directeur de projet, SRPA, ou agent administratif de mission, Washington) |
| TÉLÉPHONE : | Numéro de téléphone de l'agent de projet. |
| TÉLÉCOPIEUR : | Numéro de télécopieur de l'agent de projet. |

1. Rôle du MAECI dans le projet (cocher TOUS les choix applicables)

| | |
|------------------------------|---|
| — <i>Promoteur</i> | Autorité ou ministère fédéral qui propose le projet; |
| — <i>Aide financière</i> | Fourniture de fonds permettant la réalisation du projet; |
| — <i>Territoire domanial</i> | Terres appartenant à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. |

Si aucun des critères ci-dessus ne s'applique pour ce qui est du MAECI, il n'est pas nécessaire de remplir le reste du formulaire. Si l'un des critères s'applique et qu'il s'agit d'un « projet » au sens de la LCEE, une évaluation est alors nécessaire.

Il existe deux autres « éléments déclencheurs » (dispositions législatives et réglementaires désignées, et effets transfrontaliers); cependant, comme ils ne s'appliqueront probablement jamais aux projets immobiliers du MAECI, il n'en est pas fait mention dans le formulaire

2. Le projet comprend (cocher TOUS les éléments applicables) :

| | |
|-------------------------------|--|
| — <i>Construction</i> | Érection d'une structure ou d'un ouvrage (quelque chose relié au sol). |
| — <i>Entretien/réparation</i> | Travaux courants d'entretien et/ou de réparation d'un bâtiment ou d'un équipement. |
| — <i>Exploitation</i> | Fonctionnement courant d'un ouvrage. |
| — <i>Démolition</i> | Abattre un bâtiment ou une structure. |